

Walferdange, le 27 février 2025

AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société TRAPENLIFTSERVICE EJC sàrl a demandé l'autorisation relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à Bereldange, 55, rue de Steinsel, pour le compte de Mme et M. Hensel-Glodd.


La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 28 février au 13 mars 2025 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,



François SAUBER